



Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le
ID : 056-215601626-20230620-DB20230638-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 20 juin 2023

**EFFACEMENT DE RESEAUX - CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE REALISATION POUR LA MISE EN
SOUTERRAIN DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX AERIENS ELECTRIQUES DE FORT BLOQUE**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Georges CORNEC à Christian PERRIEN, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Vagtang CROGUENNEC.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

n°38

EFFACEMENT DE RESEAUX - CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE REALISATION POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX AERIENS ELECTRIQUES DE FORT BLOQUE

Rapporteur : Claude ORVOINE

Dans le cadre du réaménagement de Fort Bloqué, la Ville de Ploemeur juge utile de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens (électricité – éclairage public – télécom) pour des raisons de sécurité des réseaux et d'esthétisme du projet global proposant une ouverture de cet espace.

Ainsi, les conventions présentées par les gestionnaires des divers réseaux électriques s'inscrivent dans la réalisation de ce projet en proposant chacune un partenariat intéressant et avantageux pour la collectivité. Ces conventions organisent les relations entre la collectivité et les propriétaires/gestionnaires des réseaux et y fixent notamment les modalités de réalisation liées aux travaux, aux responsabilités et à la participation financière de chaque partie.

PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF DU PROJET :

	Participation concessionnaire		Participation ville		TVA à la charge de la ville	Total à la charge de la ville (TTC)
ELECTRICITE	65%	399 900 €	35%	139 965 €	0%	139 965 €
TELECOM <i>Équipements de communication électroniques</i>	40%	6 600 €	60%	10 000 €	0%	10 000 €
TELECOM <i>Génie civil</i>	0%	0 €	100%	79 900 €	20% TVA récupérable	95 880 €

Montant total estimé à la charge de la ville (TTC)	245 000 €
---	------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 7 juin 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines, agglomération » du 8 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des conventions relatives à l'effacement des réseaux électriques de Fort Bloqué, présentées notamment par Morbihan Energies, Orange, etc.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents en relation avec lesdites conventions (commande, avenant, procès-verbal, etc).

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire